

Le revêtement de sol sélectionné sera un sol sportif à déformation ponctuelle **TARAFLEX COMFORT** constitué d'un revêtement de sol pvc calandré de 12,5 mm d'épaisseur avec un envers mousse CXP HD combinée avec une mousse polyoléfine. Il existe sous forme de rouleaux de largeur 1,5 m et de longueur variable jusqu'à 26,5 m linéaires.

Il est doté du traitement de surface PROTECSOL® facilitant l'entretien et évitant toute brûlure à la chute. Il est constitué d'un coloris dans la masse ou d'un décor imprimé en-dessous d'une couche d'usure dans la masse en 100% PVC plastifié. Son complexe de surface D-MAX de 2 mm est renforcé par une grille de verre pour une meilleure stabilité dimensionnelle et une excellente résistance au poinçonnement statique ($\leq 0,5$ mm conformément à l'EN1516) et dynamique (roulement des charges lourdes).

Ses caractéristiques sportives lui permettent de répondre aux normes en vigueur pendant toute sa durée de vie (garantie de 12 ans) : l'absorption de chocs, conforme à la norme EN14808 est ≥ 49 % pour un classement P3, la résistance à la déformation verticale selon la norme EN 14809 $\leq 2,5$ mm et la résistance à la glissance selon la norme EN 13036-4 comprise entre 80 et 110. La résistance à l'abrasion (norme EN 1517) sera ≤ 350 mg. Pour finir, ce produit permet une isolation acoustique de 21 dB. Sa construction permet un rebond de balle ≥ 96 %.

Selon la norme ISO21702, TARAFLEX COMFORT a une activité antivirale contre les coronavirus humains : il réduit le nombre de virus de 99,37% après 2h00. Selon la norme ISO22196, il a une activité antibactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00. Ce produit correspond à un classement feu Cfl-s1.

Les émissions dans l'air de TCOV à 28 jours (NF EN 16000) sont < 100 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et sont classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie, ce qui le rend 100% conforme aux exigences REACH.

Le fabricant doit être capable de fournir sur demande une déclaration de performance ainsi qu'un certificat de conformité à la norme EN14904, réalisé par un laboratoire indépendant.

Ce produit est certifié par les fédérations FIVB, IHF, EHF, BWF, IFF.